



ANNALES  
OFFICIELLES  
2013

CONCOURS  
ECRICOME  
PREPA

**ÉPREUVE ÉCRITE**  
**ÉPREUVE COMMUNE**

■ **Résumé de texte**



**ECRICOME**  
VISER PLUS HAUT

[www.ecricome.org](http://www.ecricome.org)

---

## ESPRIT DE L'ÉPREUVE

---

### ■ Esprit général

Cette épreuve vise à tester l'aptitude à comprendre un texte, à en exprimer clairement les idées majeures sans en négliger les nuances.

### ■ Évaluation

Compréhension, mise en évidence de l'architecture logique du texte.

Autonomie : le résumé doit être intelligible en lui-même, sans que le lecteur ait à connaître le texte original ; son contenu sera reformulé autant que possible.

Correction de la langue (en particulier grammaire, lexicque et orthographe) et du style.

Respect des normes quantitatives : le texte d'environ 2000 mots sera résumé en 250 mots avec un écart toléré de 10%. Un comptage précis des mots sera exigé.

---

## SUJET

---

### ■ Résumé de texte

#### **Résumer ce texte en 250 (deux cent cinquante) mots.**

On tolère 10% en plus ou en moins (225 au moins, 275 au plus).

Tout manquement à ces normes (par excès ou par défaut) sera gravement sanctionné. Par exemple, un résumé atteignant 300 ou n'atteignant pas 200 mots, sera noté zéro.

**Donner un titre** au résumé (les mots du titre n'entrent pas dans le décompte des mots).

**Indiquer le nombre de mots utilisés** en portant les mentions suivantes très lisiblement et à l'encre : repère formé d'un double trait // dans le texte écrit après chaque tranche de 50 mots, décompte chiffré cumulatif (50,100,150 etc...) en regard dans la marge, total exact en fin d'exercice.

Pourquoi l'Ancien Régime a-t-il fini par s'effondrer dans le bruit sourd d'une tête qui tombe dans un panier rempli de son ? Ou, si l'on veut, pourquoi la Révolution ? On n'aura pas la prétention de donner à la question une réponse imparable. Cela fait deux cents ans que des milliers de spécialistes la cherchent sans la trouver. On peut toutefois tenter d'esquisser quelques pistes, ou plutôt montrer comment celles qui ont été suivies sont apparues comme des impasses.

Le XVIII<sup>e</sup> est passionné de politique, mais la plupart du temps il la fait dans les salons ou dans les livres des philosophes, c'est à dire hors de la Cour et de ses clans, qui représentent les cercles du pouvoir. Au sein même du système monarchique, il n'existe qu'un organe qui peut essayer, fort modestement, de faire pièce au roi, c'est le « parlement », ou plutôt « les parlements », il y en a dans chaque grande province. Malgré ce nom, les parlements d'alors n'ont rien à voir avec les nôtres. Il s'agit d'assemblées composées de magistrats, une sorte d'équivalent de nos cours d'appel ou de cassation, à cette différence près que leurs membres ne sont pas des fonctionnaires dans le sens moderne du mot : ils forment la noblesse de robe, ils ont acheté leur charge et sont prêts à beaucoup pour qu'elle leur rapporte. Par des moyens divers, on peut se faire de l'argent alors en rendant la justice.

Comme les chambres ont, entre autres attributions, le devoir d'enregistrer les textes édictés par le monarque, il leur arrive à cette occasion de renâcler et même de faire au souverain des « remontrances ». Une partie de l'histoire politique officielle des deux tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle tient dans ce face à face, qui tourne au feuilleton.

Le roi veut imposer tel ou tel texte, le parlement de Paris murmure, puis se cabre, cela déclenche une crise, alors le roi se fâche, il exile les parlementaires en Bretagne ou ailleurs, en nomme d'autres, et les premiers finissent par revenir. Certaines crises d'autorité royale sont restées fameuses. En 1766, Louis XV décide d'assister à l'improviste à une réunion du Parlement pour lui dire son fait. Il demande à son ministre de lire le discours très sévère qu'il lui a inspiré : la réunion s'appelle « la séance de la flagellation », c'est dire si le discours était cinglant. Un peu plus tard, excédé, le même Louis fait un « coup de majesté », c'est ainsi qu'on appelle un coup d'État quand il est déclenché par le roi lui-même : il dissout les parlements.

Sur le moment, le geste parut à tous les ennemis de l'absolutisme comme le comble de l'horreur liberticide. Pour venir à bout des difficultés de l'époque et sortir du corset étouffant d'un système usé, la vieille institution parlementaire était pourtant bien inadaptée.

Le problème peut venir de son incapacité à se saisir des vrais sujets. Dans la première moitié du siècle, à l'époque du jeune Louis XV, une seule préoccupation domine les esprits, nourrit les haines et les passions, et vire à l'hystérie : la querelle janséniste que l'on rejoue une fois encore, comme au temps de l'abbaye de Port Royal. Nos parlements sont en première ligne dans la bataille, car la plupart des parlementaires sont de cette tendance. La majorité des évêques est, quant à elle, du côté du pape, bien décidée à venir à bout de cette hérésie. En 1746, la dispute se bloque sur un point particulier : les « billets de confession ». Pour être sûr du salut ultime des âmes, l'archevêque de Paris a eu cette idée ingénieuse : désormais, avant de donner les derniers sacrements, les prêtres devront exiger des mourants un document signé dans lequel ceux-ci reconnaissent les « erreurs » du jansénisme. Hurllements horrifiés du camp janséniste, c'est à dire principalement des parlementaires : oser faire du chantage sur un lit de mort ! C'est parti pour une décennie de chicane, de bagarre, d'avancées, de reculs. Il est évident que, sur le moment, l'histoire devait sembler très importante. Dans un

monde très religieux, un ne joue pas impunément avec le salut de l'âme. Songeons toutefois au décalage auquel cela conduit, quand on regarde les choses avec quelques siècles de recul : la France avait besoin de changements profonds dans l'agriculture, l'économie, la politique, l'administration. Ceux qui étaient en place pour les suggérer ne parlaient que de Dieu et s'envoyaient à la figure les œuvres de Pascal.

Sous Louis XVI, nouvelle problématique. À cause de la guerre farouche qui les a opposés à Louis XV, ce monarque détesté, à cause de l'exil auquel ils ont été contraints, les conseillers au Parlement apparaissent à beaucoup comme des héros de la liberté. Le nouveau roi se veut conciliateur, il rappelle l'organe dissous par son grand père qui se réunit à nouveau sous les bravos d'une partie de l'opinion. Les limites de son héroïsme apparaissent bien vite. Dans ces années 1770 1780, la grande question est celle des finances publiques. Les caisses sont vides, il faut trouver des moyens de les remplir. Tous les ministres tentent de vastes réformes qui ont toutes pour objectif de contraindre les privilégiés à accepter de contribuer à l'effort collectif. Ils trouvent toujours face à eux un grand ennemi : nos mêmes parlements, aussi enflammés, aussi ronflants, aux discours aussi élevés, mais pour une tout autre raison. Il s'agit cette fois de défendre bec et ongles les seuls avantages de leurs membres – tous sont nobles.

Le grand, l'immense problème du XVIII<sup>e</sup> siècle porte donc un nom que le XXI<sup>e</sup> connaît bien : la dette. On croit souvent que le siècle des philosophes n'était agité que de la question des libertés et que c'est cette obsession qui a fini par conduire à la Révolution. C'est inexact. L'enchaînement des faits qui conduit à 1789 doit tout à une question plus terre à terre : comment combler les trous des comptes publics ? Le système fiscal est inadapté, les dépenses sont trop lourdes et, au fil du règne, quelques événements viennent les aggraver encore, comme la guerre d'Amérique [1778-1783]. Pour se venger de l'humiliation reçue des Anglais durant la guerre de Sept Ans, la France, avec ses jeunes et brillants généraux, les La Fayette, les Rochambeau, se range au côté des colons des Amériques qui luttent pour leur indépendance et leur liberté. Le geste est admirable, mais ruineux.

Dès l'avènement de Louis XVI se succèdent une série de ministres qui, chacun à sa manière, tentent le tout pour le tout. Quelles que soient leurs théories économiques, tous sont d'accord sur un point : pour qu'il y ait plus d'argent dans les caisses, il faut étendre l'impôt à tous, on y revient. C'est toujours ce qui les perd. À coups de manœuvres, de pamphlets odieux, de médisances, de cabales, les aristocrates, les parlementaires, les prélats, la Cour, tous ceux qui perdraient quelques plumes dans l'affaire réussissent à faire chasser les uns après les autres tous les ministres. Tous les livres, à raison, en font le récit navrant.

Ils oublient souvent au passage un autre épisode non moins instructif. Il nous montre à quel point même avec les meilleures intentions du monde, il est difficile de faire avancer ce qu'on estime être la cause du Bien.

Il concerne le plus célèbre réformateur du temps : Turgot. L'homme, ami des philosophes, est droit, honnête, estimable et très décidé à mener sa tâche à bien. Louis XVI le fait entrer « au ministère » juste après son avènement, en 1774. Turgot a déjà en tête de mettre fin à cette vieille société d'ordres, il demande aussi qu'on coupe dans les dépenses, même celles de

la Cour ; il supprime des archaïsmes, comme les corvées royales. Il a également des idées économiques nouvelles, il pense qu'il faut sortir la production du carcan qui l'étouffe, la faire respirer, se fier au marché : il est ce que l'on appelle de nos jours un *libéral*. Précisément, il commence par ordonner la *libéralisation* du commerce des grains. Dans l'absolu, que dire ? Tout le siècle suivant ira dans ce sens qui semble celui de l'histoire. Sur le moment, cela se traduit par une catastrophe. La récolte de 1774 a été mauvaise, bientôt le blé manque dans certaines provinces. Dans le système bloqué comme il l'était, on aurait attendu le secours du roi pour approvisionner les endroits en disette. Avec la libéralisation, le grain qui abonde ici file là où on pourra le vendre très haut, et du coup il manque partout, et la spéculation fait valser les prix. Bientôt les gens ne peuvent plus acheter le pain, des émeutes terribles éclatent, c'est la « guerre des farines » que le ministre ne réussit à mater qu'en envoyant des milliers de soldats châtier les impudents. Turgot est alors face au peuple, le roi le lâchera. Deux ans plus tard, il aura face à lui la Cour, dont il menace les privilèges, le roi le lâchera. Gardons à l'esprit la leçon que nous enseigne son expérience : avec sa « libéralisation des grains », il nous a montré qu'une réforme même nécessaire sur le long terme, mal préparée, et tombant au mauvais moment, peut s'avérer un désastre.

Un mot enfin de ceux que l'on a vu passer souvent déjà : les aristocrates, la Cour, le haut clergé, les amis de la reine qui dépensent des millions au jeu ou les jettent par les fenêtres du Trianon, bref, les fameux privilégiés. N'en ajoutons pas trop sur leur compte, pourquoi les accabler ? Plus de deux siècles après 1789, il ne se trouve pas grand monde pour chercher à les défendre. Rappelons simplement un épisode étonnant de leur histoire : contrairement à ce que l'on pourrait penser quand on relit un enchaînement de faits qui nous semble évident, aucun d'entre eux n'a senti le vent de l'histoire. Aucun n'a accepté ce que son intérêt même lui aurait commandé : lâcher un peu pour garder l'essentiel. Au contraire. Juste avant un moment qui leur sera fatal, tous sont saisis d'une folie qui va dans le sens inverse : ils veulent encore plus de privilèges. On appelle cet épisode la « réaction nobiliaire », il se situe à la veille de la Révolution, à 1789 moins le quart, si l'on veut. Il prend des formes diverses. En 1781 encore alors que la jeunesse, folle d'amour pour La Fayette, rêve de gloire et de batailles, est décrété « l'édit de Ségur » : il pose que seuls les nobles attestés peuvent devenir officiers et humilie un peu plus ceux qui ne le sont pas.

Au même moment, partout dans le royaume, alors que les paysans voudraient en terminer enfin avec les charges féodales qui les écrasent, les seigneurs ont la frénésie d'en trouver de nouvelles : ils emploient même à cet effet tout ce que le pays compte d'archivistes pour aller exhumer dans les vieux livres récapitulants leurs droits – on appelle ces livres les *terriers* – ceux qui y auraient été oubliés. Quelques années après, les *terriers* brûlaient avec leurs châteaux.

François REYNAERT, **Nos ancêtres les Gaulois et autres fadaïses**, Fayard 2010, pages 420-427.